

## La fonction publique se mobilise

Référence : Pilon, F. « La pression s'est fait sentir presque partout. » *Le Droit*, 18 juin 1993.

Mots clés : mobilisation; fonction publique; pression.

### Contexte :

À la suite de l'adoption d'un gel salarial touchant les fonctionnaires québécois, ces derniers ont lancé un appel à la mobilisation.

### Problème identifié :

L'adoption d'une loi sur le gel des salaires sur une période de deux ans a donné lieu à plusieurs actions de mobilisation de la part des fonctionnaires québécois. D'ailleurs, une organisation syndicale soulignait que le salaire moyen de ses membres était en dessous de la moyenne provinciale.

### Causes du problème :

Depuis plusieurs années, les fonctionnaires avaient de la difficulté à négocier leurs salaires. Tout d'abord, il y avait eu des compressions salariales, suivies de plusieurs années sans négociation; puis, leurs salaires ont été gelés pendant deux ans : les fonctionnaires considéraient ces mesures comme draconiennes.

### Objectifs à atteindre :

L'objectif à atteindre pour les fonctionnaires était de faire pression auprès du gouvernement afin qu'il accepte de négocier leurs salaires.

### Solution envisagée :

La solution envisagée par les fonctionnaires a été de recourir à des actions de mobilisation pour démontrer leur mécontentement au gouvernement.

### Mise en œuvre de la solution :

Les moyens de pression que pouvaient utiliser les fonctionnaires étaient limités : une loi stipulait que, pour chaque jour de grève, une année d'ancienneté pouvait être enlevée, sans compter que les grévistes s'exposaient aussi à de fortes amendes. Malgré cela, plusieurs actions de mobilisation ont eu lieu dans la province : les membres du syndicat ont été invités à porter le brassard noir pour souligner le deuil des négociations; des piquets de grève symboliques ont été érigés durant la pause du diner devant une dizaine d'établissements de santé; et une manifestation a eu lieu devant les bureaux d'une ville. Par ailleurs, l'organisation syndicale n'excluait pas la possibilité que ces membres finissent par envisager un débrayage malgré les sanctions prévues par la loi.